



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Division
des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement**

FG/SG n° 11 / 003

Affaire suivie par :
Fabienne GERARD
Chef de bureau DPAE 3
Téléphone :
03 22 82 38 71

Christine LEROY
Chef de bureau DPAE 1
Téléphone :
03 22 82 69 45

Philippe MORGAT
Chef de bureau DPAE 2
Téléphone :
03 22 82 37 73

Fax :
03 22 82 37 69
Mél :
ce.dpae@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Amiens, le 4 janvier 2011

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
Chancelier des Universités**

à

Messieurs les Présidents d'université
Madame et messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs des services départementaux de l'Éducation
nationale de l'AISNE, de l'OISE et de la SOMME
Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.
Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.
Madame la directrice du C.R.D.P.
Messieurs les directeurs de la D.R.J.S.C.S. et des
directions départementales
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et
chargés de mission
Mesdames et messieurs les délégués académiques
Mesdames et messieurs les chefs de division

Objet : Pré-inscription au mouvement interacadémique 2011 des :

- **adjoints administratifs des services déconcentrés,**
- **infirmier(e)s,**
- **assistants de service social,**
- **adjoints techniques de laboratoire.**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les modalités d'inscription au mouvement interacadémique pour les personnels ci-dessus souhaitant solliciter une mutation hors académie.

L'enregistrement des demandes s'effectuera en trois phases.

1) PRÉ-INSCRIPTION AU MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE :

Les agents de l'académie d'AMIENS souhaitant rejoindre une autre académie devront **obligatoirement** se pré-inscrire par le biais de l'application AMIA, à l'adresse suivante :

<https://amia.orion.education.fr/amia>

Le service de préinscription sera ouvert **du 11 janvier 2011 au 8 février 2011.**

Aucune modification des vœux ne sera autorisée après la fermeture du serveur. A compter de cette date, aucune pré-inscription ne pourra être prise en compte.

Les agents souhaitant uniquement participer aux opérations de mobilité interne à leur académie ne se préinscrivent pas.

2) SAISIE DES VŒUX - PARTICIPATION AU MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE :

Après la période de pré-inscription, les agents souhaitant quitter l'académie d'AMIENS devront saisir leurs vœux sur le serveur AMIA de l'académie d'accueil. Les dates de saisies, propres à chaque académie, seront renseignées dans le planning de l'application AMIA.

A titre d'information, l'académie d'AMIENS permettra une saisie des vœux



du 21 mars au 15 avril 2011.

PARTICULIÈREMENT SIGNALÉ

Les agents souhaitant entrer dans une académie ne pourront se connecter pour participer au mouvement intra-académique que s'ils se sont pré-inscrits dans les délais impartis sur AMIA.

3) CONFIRMATION DES VŒUX :

A l'issue des opérations de saisie des vœux, les agents devront éditer leur demande de mutation dont il conviendra de faire retour, accompagnée des éventuelles pièces justificatives, par la voie hiérarchique, au rectorat de l'académie demandée.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'académie

Patrick GUIDET